

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire de la Société de transport de Lévis, tenue **jeudi le dix-huit mars deux mil dix**, au siège social de la Société au 229, rue St-Omer, Lévis (Québec)

SONT PRÉSENTS :

M. Michel Patry, Président
M. Jean-Pierre Bazinet, Vice-président
M. Jean-Luc Daigle, Administrateur
M. Michel Turner, Administrateur
Mme Janet Jones, Administratrice
M. Serge Côté, Administrateur
M. Mario Fortier, Administrateur
Mme Nathalie Plante, Représentante des usagers du T.A.
M. Mario Sirois, Adjoint au directeur général
M. Jean-François Carrier, Directeur général

- ORDRE DU JOUR -

1. Ordre du jour
2. Adoption du Procès-verbal de l'Assemblée Ordinaire du jeudi 18 février 2010
3. Adoption du Procès-verbal de l'Assemblée Extraordinaire du jeudi 25 février 2010
4. Adoption de la phase 1 de la structure organisationnelle, des démarches et de l'entente
5. Nomination de monsieur Jean-François Carrier à titre de directeur général de la Société de transport de Lévis
6. Nomination de monsieur Jean-François Carrier, directeur général au poste de trésorier
7. Autorisation de signatures
8. Autorisation – Appel d'offres sur invitation et adjudication d'un contrat au soumissionnaire répondant aux exigences du devis pour la conception et / ou l'impression de laissez-passer sous forme de vignettes autocollantes
9. Autorisation de procéder au recrutement et à l'embauche d'un(e) technicien(ne) en administration
10. Comptes payables
11. Points divers – Autorisation de procéder au recrutement et à l'embauche sur une base contractuelle d'un(e) responsable du marketing
12. Période de questions
13. Levée de l'assemblée

1. - Adoption de l'ordre du jour

- RÉSOLUTION 2010-033 -

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Daigle
appuyé par madame Janet Jones

et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour de l'Assemblée Ordinaire du jeudi, 18 mars 2010 soit adopté tel que présenté.

Adoptée. –

2. - Adoption du Procès-verbal de l'Assemblée Ordinaire tenue jeudi le 18 février 2010

- RÉSOLUTION 2010-034 -

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Bazinet
appuyé par madame Nathalie Plante

et résolu unanimement :

QUE le Procès-verbal de l'Assemblée Ordinaire tenue jeudi, le 18 février 2010 soit adopté tel que lu.

Adoptée. –

3.- Adoption du Procès-verbal de l'Assemblée Extraordinaire tenue jeudi le 25 février 2010

- RÉSOLUTION 2010-035 -

Il est proposé par monsieur Mario Fortier
appuyé par monsieur Jean-Luc Daigle

et résolu unanimement :

QUE le Procès-verbal de l'Assemblée Extraordinaire tenue jeudi, le 25 février 2010 soit adopté tel que lu.

Adoptée. –

4.- Adoption de la phase 1 de la structure organisationnelle, des démarches et de l'entente

RÉSOLUTION 2010-036-

CONSIDÉRANT la Résolution no : 2010-030 dans laquelle le Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis a accepté la proposition de la structure organisationnelle (phase 1) présentée par la direction générale ;

CONSIDÉRANT que cette proposition prévoyait l'abolition du poste de directrice des services administratifs ;

CONSIDÉRANT que la direction générale a été mandatée par le Conseil d'administration de la Société pour entamer les démarches nécessaires auprès de la personne concernée par l'entrée en vigueur de cette nouvelle structure organisationnelle (phase 1) et de convenir d'une entente à l'amiable de fin d'emploi ;

CONSIDÉRANT qu'un suivi de la démarche a été fait auprès du Conseil d'administration ;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Bazinet
appuyé par monsieur Serge Côté

et résolu unanimement :

QUE ce Conseil accepte l'application de la phase 1 de la structure organisationnelle, les résultats de la démarche effectuée par la direction générale et l'entente intervenue entre la direction et madame Louise Rochette qui occupait les fonctions de directrice des services administratifs et de trésorière à la Société de transport de Lévis.

Adoptée. –

5.- Nomination de monsieur Jean-François Carrier à titre de directeur général de la Société de transport de Lévis

RÉSOLUTION 2010-037-

CONSIDÉRANT que monsieur Jean-François Carrier a été nommé à titre de directeur général par intérim à la Société de transport de Lévis le 30 mars 2009 (Résolution no : 2009-037), et ce pour la période du 30 mars au 31 décembre 2009;

CONSIDÉRANT que le mandat de monsieur Jean-François Carrier d'occuper la fonction de directeur général par intérim a été prolongé jusqu'au 31 mars 2010 (Résolution no : 2009-162);

CONSIDÉRANT l'intérêt de M. Carrier d'occuper la fonction de directeur général pour un mandat d'une durée de cinq (5) ans tel que le permet l'article 61 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun ;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil d'administration de maintenir monsieur Jean-François Carrier au poste de directeur général de la Société de transport de Lévis ;

Il est proposé par madame Janet Jones

appuyé à l'unanimité :

QUE ce Conseil autorise à compter de la présente, la nomination de monsieur Jean-François Carrier à titre de directeur général de la Société de transport de Lévis pour un mandat d'une durée de cinq (5) ans aux conditions actuelles.

QUE la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail du directeur général soient traités à l'occasion de la révision des conditions de travail du personnel-cadre et non-syndiqué de la Société de transport de Lévis.

Adoptée. –

6.- Nomination de monsieur Jean-François Carrier, directeur général au poste de trésorier

RÉSOLUTION 2010-038-

CONSIDÉRANT l'adoption de la proposition de modification de la structure organisationnelle (phase 1) - Résolution no : 2010-030 ;

CONSIDÉRANT l'abolition du poste de directrice des services administratifs ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'abolition de ce poste la fonction de trésorier(e) est devenue vacante ;

Il est proposé par monsieur Serge Côté
appuyé par monsieur Mario Fortier

et résolu unanimement :

QUE ce Conseil nomme monsieur Jean-François Carrier, directeur général, trésorier de la Société de transport de Lévis en remplacement de madame Louise Rochette qui occupait précédemment cettedite fonction.

QUE cette nomination soit en vigueur à compter de l'adoption de cette résolution ce **jeudi, 18 mars 2010.**

Adoptée. –

7.- Autorisation de signatures

RÉSOLUTION 2010-039-

CONSIDÉRANT la nomination de monsieur Jean-François Carrier à titre de trésorier ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les autorisations de signatures de chèques, de contrats et de transactions bancaires ;

Il est proposé par madame Janet Jones
appuyé par madame Nathalie Plante

et résolu unanimement :

QUE monsieur Michel Patry, président ou monsieur Jean-Pierre Bazinet, vice-président et monsieur Jean-François Carrier, directeur général et trésorier ou monsieur Mario Sirois, adjoint au directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Société, les chèques, les contrats et les transactions bancaires et/ou financières qui découlent des opérations et des décisions de ce Conseil **à compter de ce jour, jeudi le 18 mars 2010.**

Adoptée. –

8.- Autorisation – Appel d'offres sur invitation et adjudication d'un contrat au soumissionnaire répondant aux exigences du devis pour la conception et / ou l'impression de laissez-passer sous forme de vignettes autocollantes

RÉSOLUTION 2010-040-

CONSIDÉRANT que le contrat avec la Firme Imprimerie Ste-Croix de Ste-Croix de Lotbinière pour la conception et l'impression des laissez-passer sous forme de vignettes autocollantes se termine au mois d'août 2010 ;

Il est proposé par monsieur Serge Côté
appuyé par monsieur Mario Fortier

et résolu unanimement :

QUE ce Conseil autorise la direction générale à procéder à un Appel d'offres sur invitation pour la conception et / ou l'impression de laissez-passer sous forme de vignettes autocollantes et d'accorder un contrat au plus bas soumissionnaire conforme selon les conditions stipulées à l'appel d'offres.

Adoptée. –

9.- Autorisation de procéder au recrutement et à l'embauche d'un(e) technicien(ne) en administration

RÉSOLUTION 2010-041-

CONSIDÉRANT la Résolution no 2009-100 autorisant la Société de transport de Lévis par l'entremise de sa direction à procéder à l'embauche d'un(e) préposé(e) à la paie;

CONSIDÉRANT l'adoption de la phase 1 de la structure organisationnelle de la Société de transport de Lévis;

CONSIDÉRANT les besoins de la Société de transport de Lévis en matière de préparation de la paie et de comptabilité à la suite de l'adoption de la phase 1 de la structure organisationnelle (Résolution no 2010-036);

CONSIDÉRANT que la structure organisationnelle prévoit le recrutement et l'embauche d'un(e) technicien(ne) plutôt que d'un(e) préposé(e) à la paie en raison des fonctions et des opérations administratives de la Société de transport de Lévis;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale ;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Bazinet
appuyé par monsieur Jean-Luc Daigle

et résolu unanimement :

QUE ce Conseil autorise la direction générale à procéder au recrutement et à l'embauche d'une ressource pour occuper la fonction de technicien(ne) en administration plutôt qu'une ressource à titre de préposée à la paie.

QUE la direction générale affiche l'offre d'emploi pour le poste de technicien(ne) en administration à l'interne et l'extérieur de la Société de transport de Lévis. Les conditions de travail seront celles qui seront prévues à la convention collective de travail.

Adoptée. –

10 - COMPTES PAYABLES

- RÉSOLUTION 2010-042 -

Il est proposé par monsieur Serge Côté
appuyé par monsieur Michel Turner

et résolu unanimement :

QUE les comptes provenant du registre des déboursés préparés par le service de la comptabilité et ci-annexés pour faire partie intégrante de la présente soient acceptés à savoir :

Salaire : #06 à #09 451 232.35 \$

Bordereaux nos : #15163 à 15306 965 251.69 \$

Paiements directs : Aucun

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

Je, soussigné, **Jean-François Carrier, trésorier** certifie par la présente que les crédits sont disponibles à même le budget 2010 de la Société de transport de Lévis pour acquitter le paiement des comptes payables.

Adoptée. –

11.- Point divers

11.1.- Autorisation de procéder au recrutement et à l'embauche sur une base contractuelle d'un(e) responsable du marketing

RÉSOLUTION 2010-043-

- CONSIDÉRANT** que la Société de transport de Lévis prévoit présenter prochainement son plan d'amélioration de service au personnel, à la clientèle et à la population ;
- CONSIDÉRANT** que ce plan d'amélioration de service comporte différentes étapes pour l'implantation ;
- CONSIDÉRANT** que ce plan d'amélioration de service doit être présenté, expliqué et compris auprès des diverses clientèles, utilisateurs des services offerts par la Société de transport de Lévis et de la population lévisienne ;
- CONSIDÉRANT** que différentes stratégies de communication et de marketing devront être mises en place pour maintenir la clientèle acquise et rendre attrayant le nouveau produit offert par la Société de transport de Lévis auprès de nouvelles clientèles cibles ;
- CONSIDÉRANT** que notre échéancier de mise en œuvre du réseau (21 juin 2010) et les nombreuses actions qui devront être réalisées en matière de marketing et de communication d'ici l'entrée en vigueur du nouveau réseau ;
- CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction générale ;

Il est proposé par monsieur Mario Fortier
appuyé par madame Janet Jones

et résolu unanimement :

QUE ce Conseil autorise la direction générale à procéder au recrutement et à l'embauche d'une ressource sur une base contractuelle pour une période de six (6) mois à titre de responsable du marketing à la Société de transport de Lévis.

Adoptée. –

12.- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Patry, président, s'adresse aux gens sur la procédure de la période de questions de sorte que les personnes intéressées à nous poser une question ou formuler un commentaire ou une demande puissent le faire dans le respect des gens et du bon fonctionnement de la période de questions.

Monsieur François Drouin (quartier Saint-Nicolas) Lévis, demande la possibilité d'avoir un représentant des usagers par arrondissement;

- Que le Conseil de la Société de transport de Lévis se déplace dans les arrondissements pour la tenue des assemblées de la Société;
- Que les autorités de la Société se déplacent pour rencontrer les gens et recueillir leurs commentaires et leurs critiques constructives;

Le Président informe M. Drouin et les gens présents :

- Que la Loi sur les Sociétés de transport en commun prévoit que la Ville de Lévis désigne les membres du Conseil d'administration de la STLévis parmi les membres de son Conseil et deux (2) membres qu'elle choisit parmi les résidants de la Ville de Lévis dont un (1) usager des services de transport en commun et un (1) usager des services adaptés aux besoins des personnes handicapées.
- Présentement, le processus de sélection pour le représentant des usagers au transport en commun est en cours.
- Il est prévu que le Conseil d'administration se déplace dans les arrondissements et/ou dans les quartiers.
- La direction a une écoute attentive aux commentaires et demandes constructives, elle est accessible pour vous recevoir et vous écoutez.

Monsieur Mathieu Côté informe les membres du Conseil d'administration qu'il est l'initiateur du *facebook*, qui a permis à la clientèle et à la population de formuler des commentaires sur les membres de coupures de services de la Société de transport de Lévis à compter du mois de juin 2010.

Celui-ci adresse certaines demandes et formule certains commentaires qui sont de :

- Revamper le site internet de la Société de transport de Lévis;
- Augmenter les endroits de point de vente pour les titres métropolitains;
- Augmenter l'offre de services les fins de soirée (ex : pour le cinéma);
- D'être davantage présent auprès de la clientèle;

- Mettre en place des incitatifs pour intéresser la population à utiliser le transport en commun;
 - Gratuité le dimanche pour les personnes âgées de 65 ans et plus;
 - D'être imaginatif et innovateur;
 - Maintenir les trajets des parlementaires;
- Reprendre contact avec les usagers.

Réponse du Président :

- On est des dispensateurs de transport en commun et notre objectif est d'offrir des services de qualité à la hauteur de la capacité de payer de la Ville de Lévis.

Monsieur Michel Labonté (quartier St-Romuald) Lévis :

Pour un nouveau résident, avoir les informations sur le site internet des services offerts par la STLévis.

M. Patry président, informe M. Labonté et les gens présents :

- Qu'il existe un site internet et que le contenu de celui-ci sera amélioré au cours de la prochaine année;
- De plus, l'embauche d'un responsable en marketing permet d'améliorer le contenu dudit site internet;
- D'autre part, M. Patry souligne que l'ordre du jour des assemblées du Conseil d'administration est disponible sur le site internet de la STLévis;

Madame Isabelle Ouellet (Lévis) :

- Madame Ouellet utilise les services de la STLévis depuis plus de 8 ans. Elle monte à bord l'autobus du service de la Colline Parlementaire et de la SAAQ (Québec) le matin et l'après-midi pour le retour de 16 h 25.
- L'inquiétude de voir les services offerts en direction de la Colline Parlementaire et de la SAAQ (Québec) être abolis à compter du mois de juin 2010 entraîne un haut niveau de mécontentement auprès de la clientèle. L'abolition de ses services entraînerait selon Mme Ouellet un temps de parcours nettement supérieur au service en vigueur, soit un temps de parcours de 90 minutes par rapport au 45 minutes présentement.

Le Président M. Patry informe les gens présents :

- Qu'il n'y a pas de décision finale de prise concernant l'abolition des services dans les secteurs de la Colline Parlementaire et de la SAAQ à Québec. Bien sûr, la question est à l'étude, les coûts liés à l'improductivité pour ces services sont très importants. De plus, il existe un dédoublement de service avec le Réseau de transport de la Capitale donc tous ses éléments doivent être considérés dans la réflexion qu'est en cours dans le cadre de la mise en place d'un nouveau réseau sur le territoire de la Ville de Lévis.

Monsieur Pierre-Paul Guérin (Lévis) :

- M. Guérin utilise les services de transport en commun sur le territoire de la Ville de Lévis depuis plus de 25 ans. Ce dernier mentionne que les rumeurs d'abolition de services sur la Rive-Nord entraîneront une baisse importante de la clientèle.
- De plus, la mise en place d'une correspondance à l'Université Laval (Québec) obligera les usagers à devoir se procurer un titre métropolitain pour utiliser les deux (2) réseaux soit celui de la STLévis et celui du RTC (Québec) pour continuer à se rendre à leur lieu de travail. À cette fin, la clientèle aurait à déboursier plus de 35.00 \$ / mois pour devoir utiliser le titre métropolitain en comparaison de la tarification en vigueur à la STLévis. « Nous, c'est le maintien de notre service que l'on veut seulement ».

M. Patry président, souligne :

- Que la STLévis doit suivre un cadre budgétaire rigoureux dont l'équilibre financier doit être respecté.
- Des discussions sont toujours en cours avec la ministre des Transports, madame Julie Boulet et les autorités de la STLévis et de la Ville de Lévis (Mme Danielle Roy Marinelli, Mairesse), concernant le dossier du fonds d'immatriculation. Malgré un éventuel règlement dans ce dossier, M. Patry mentionne que l'offre de service doit être revue. Présentement, certains services sont très peu utilisés et coûtent très cher en coût d'opération par exemple : les taxi-bus et certains circuits d'autobus sur le territoire. C'est pourquoi il faut revoir notre offre de service sur le territoire et tenir compte de notre capacité de payer et faire du transport avec les ressources financières que nous disposons.

Monsieur Jean-Nicolas Denis (Lévis) :

M. Denis propose trois (3) solutions :

- La création d'un comité des usagers;
- Que la Ville de Lévis finance davantage son transport en commun;
- Consulter la clientèle;

M. Patry président, informe :

- Monsieur Denis que la *Loi sur les Sociétés de transport en commun* prévoit un siège pour un représentant des usagers au transport urbain au sein du conseil d'administration de la STLévis.
- En matière de financement, M. Patry souligne les efforts fait par la ville de Lévis depuis les cinq (5) dernières années en matière de financement de son transport en commun et adapté.
- Concernant la possibilité de consulter la clientèle, le président informe les gens présents que la direction de la STLévis se déplacera dans chacune des anciennes villes de la Ville de Lévis pour présenter le nouveau réseau, informer et écouter la population.

M. Guy Bergeron (Lévis) :

Monsieur Bergeron utilise les services de la STLévis, depuis près d'un (1) an.

- Il informe le Conseil d'administration des services offerts à Gatineau et à Ottawa, situation qui s'apparente à celle des villes de Lévis et de Québec.
- M. Bergeron demande au président qu'elles sont les stratégies et les plans pour le futur?

M. Patry président, mentionne :

- Que le Conseil d'administration et la direction ne sont pas passifs et que les démarches sont en cours avec la ministre des Transports, madame Julie Boulet pour un éventuel règlement dans le dossier du fonds d'immatriculation et pour la réalisation d'autres projets prévus au Programme triennal des immobilisations pour les années 2010-2011-2012.

Madame Johanne Chamberland (quartier St-Jean Chrysostome) Lévis :

Mme Chamberland souligne que l'abolition de certaines courses sur le circuit Taxi T-27 affectera ses déplacements en transport collectif, elle demande si certaines courses devant être abolies peuvent être reconsidérées.

M. Patry, président :

Explique les raisons qui ont motivé les coupures annoncées, il n'est cependant pas fermé à l'idée d'apporter certains ajustements qui pourront être regardés par la direction.

Mme Guimond (quartier St-Jean Chrysostome) Lévis et M. Denis Tremblay :

Mme Guimond et M. Tremblay partagent leurs inquiétudes sur les choix exercés pour le service offert par taxi sur le parcours T027 à St-Jean Chrysostome (Lévis).

M. Patry, président :

Demande que des vérifications soient faites à ce sujet.

Mme Benny, propriétaire de Taxi-Côté quartier St-Jean Chrysostome (Lévis) :

Informe le Conseil d'administration sur la façon dont les services à être abolis sur le circuit T-27 ont été affectés et propose quelques solutions au Conseil d'administration.

M. Patry, président et la direction générale :

Ont reçu les commentaires et suggestions de Mme Benny. Il est convenu de poursuivre la discussion en cours les prochains jours.

Mme Chamberland, quartier St-Jean Chrysostome (Lévis) :

Demande que les conducteurs(trices) d'autobus communiquent davantage avec le radio téléphone mis à leur disposition lorsque la clientèle a à effectuer des correspondances ou obtenir de l'information.

M. Pierre Lemieux, représentant des chauffeurs d'autobus à la STLévis :

Demande au président, M. Patry des explications sur le budget 2010 qui prévoit des coupures versus celui de 2009 et sur le PTI 2010-2011-2012 qui prévoit des projets pour plus de 65 millions de dollars, alors qu'il est question de réduire les services. Où sera puisé l'argent pour réaliser tout cela?

M. Patry, président mentionne :

Que la révision de budget pour l'année 2010 est le résultat d'une demande du Comité Budget de la Ville de Lévis ce qui explique l'exercice de revoir à la baisse l'offre de service pour l'année 2009 qui pourrait entrer en vigueur à compter du 21 juin 2010.

Concernant le PTI 2010-2011-2012 de la STLévis, M. Patry informe M. Lemieux et l'assemblée que le PTI n'a pas été encore adopté par la Ville de Lévis que la réalisation de ces projets est conditionnel à une autorisation de la Ville de Lévis et du Conseil du Trésor du gouvernement du Québec avant que des argents soient engagés pour la réalisation de ceux-ci.

Monsieur André Laporte, chauffeur à la STLévis :

S'adresse au Conseil d'administration pour les informations qu'il n'a pas été consulté concernant la révision des services de la STLévis.

M. Patry, président et la direction générale :

Informe M. Laporte qu'un Comité formé du président du syndicat des chauffeurs M. Guy Blais, de deux (2) chauffeurs, M. Michel Savard directeur de la planification et du développement et de M. Mario Sirois, adjoint au directeur général, s'est rencontré à plusieurs reprises pour discuter du réseau en vigueur et des modifications à être apportées dans le cadre de la réflexion sur le réseau de transport de la STLévis.

M. Alain Audet, chauffeur d'autobus à la STLévis :

Informe le Conseil d'administration de la sécurité sur le service offert par la STLévis. Notamment, des temps de parcours trop serré qui font que la sécurité des passagers est en cause.

À la suite de ces commentaires, il est convenu que M. Alain Audet rencontre la direction générale pour faire état de la situation, ce vendredi 19 mars 2010.

M. Patrice Lafontaine, chauffeur d'autobus à la STLévis :

S'adresse au Conseil d'administration concernant la situation des véhicules de la STLévis. Il informe le président, M. Patry, qu'il déposera un rapport sur l'état de la situation, au prochain conseil d'administration.

M. Guy Blais, président du syndicat des chauffeurs à la STLévis :

Mentionne au Conseil d'administration et à l'assemblée qu'il y a eu un Comité formé de chauffeurs d'autobus et de la direction qui s'est rencontré et qu'un nouveau réseau est en préparation et qu'il faut être honnête avec les gens.

M. Patry, président :

En réponse à M. Blais, que la STLévis est transparente et qu'elle offrira les services qu'elle est en mesure de se payer. C'est pourquoi l'offre de service est en révision présentement.

M. Patry président, en son nom et au nom du Conseil d'administration et de la direction générale remercie les gens pour leurs commentaires et leurs interventions et souhaite à ses dires que la STLévis soit un organisme dont on sera fier.

13.- Levée de l'assemblée

- RÉSOLUTION 2010-044 -

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Daigle
appuyé par monsieur Michel Turner

et résolu unanimement :

QUE l'assemblée soit levée.

_____ **PRÉSIDENT**

_____ **SECRÉTAIRE**